

Objet : convention utilisation de la piscine de Vernet-les Bains –2023-2024
Ecole Maternelle d'Olette

Le Président de la Communauté de Communes Conflent Canigó,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 Novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment celle prévue à l'article L.5211-10 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-10 et suivants ;

Vu l'utilisation par les élèves de l'école maternelle d'Olette de la piscine couverte de Vernet-les Bains pour des séances de natation incluses dans l'apprentissage du cycle 2, les mardi matin de 9h30 à 10h30 du 05 Mars 2024 au 02 avril 2024, les mardi après-midi de 14h15 à 16h00 du 04 juin 2024 au 25 juin 2024 ;

Vu que la Commune de Vernet-les Bains en vertu d'une délibération n°2023-D12 en date du 24 février 2023 a fixé ses tarifs de location de la piscine, moyennant une redevance horaire de 70 € ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention de location et de réservation de la piscine couverte de Vernet-les Bains en faveur des élèves de l'école maternelle d'Olette pour l'année scolaire 2023 2024.

DÉCIDE

Article 1 : de procéder à la signature de la convention de location et de réservation de la piscine couverte de Vernet-les Bains en faveur des élèves de l'école maternelle d'Olette, les mardi matin de 9h30 à 10h30 du 05 Mars 2024 au 02 avril 2024, les mardi après-midi de 14h15 à 16h00 du 04 juin 2024 au 25 juin 2024.

Article 2 : Dit que les séances seront facturées, moyennant une redevance horaire de 70 €.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 05 juillet 2023.


Le Président,
Jean-Louis JALLAT.



VILLE
DE

Code Postal : 66820

Téléphone 04 68 05 53 25

Télécopie 04 68 05 66 67

E-mail : mairie.vernetlesbains@wanadoo.fr

CONVENTION DE LOCATION ET DE RESERVATION DU BASSIN COUVERT DE L'ESPACE AQUATIQUE

*Entre*La **commune de Vernet-les Bains,**

Représentée par Monsieur Henri GUITART, Maire, en vertu de la délibération du 15 mars 2018

*Et*La **communauté de Communes Conflent Canigó,** représentée par M. Jean-Louis JALLAT

Pour

L'**école primaire d'OLETTE,**

Représentée par sa directrice Madame LULINSKI Amandine,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La commune de Vernet-les Bains met à la disposition de l'école maternelle d'OLETTE, le bassin couvert de l'Espace Aquatique à Vernet-les-Bains en conformité avec le POSS et le règlement intérieur les :

- **Mardi matin de 9h30 à 10h30 du 05 Mars 2024 au 02 Avril 2024**

- **Mardi après-midi de 14h15 à 16h00 du 04 Juin 2024 au 25 Juin 2024**

Moyennant une redevance horaire de 70 € (soixante-dix euros)

La redevance horaire sera facturée pour toute absence non signalée (sauf pour intempérie) au maximum la veille avant 17h au 04.68.05.35.71 / 09.67.49.35.71

Un titre de recettes sera émis trimestriellement par la commune de Vernet-les-Bains, dont le montant sera calculé au prorata du nombre d'heures de présence.

Cette convention est valable jusqu'au 05 Juillet 2024. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Vernet-les-Bains, le 26 Juin 2023

Le Maire de Vernet-les-Bains,

Henri GUITART



Le Président de la CC Conflent Canigó,

Jean-Louis JALLAT

